

PLAN DE COURS



HIS4548-10

Numéro du cours

HISTOIRE DE MONTREAL

Titre du cours

A-2021

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

FAHRNI, MAGDA

Nom et prénom

8300

Poste

fahrni.magda@uqam.ca

Courriel

A-6205

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Le mercredi, de 13h à 15h, et sur rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	3
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	3
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	3
3.1	Formules pédagogiques	3
4	Sommaire des évaluations - Pondération	5
5	Calendrier du cours	5
6	Modalités du cours	7
6.1	Modalités de participation au cours	7
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	7
6.3	Modalités de remise des travaux	7
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens	7
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	7
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	7
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	8
7.1	Documentation obligatoire	8
7.2	Documentation complémentaire	8
8	Références.....	9
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	9
8.2	Document et Informations additionnelles.....	10
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	11
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	12
8.5	Compétences.....	13

1 DESCRIPTION DU COURS

Étude des grandes étapes du développement de Montréal et de certains phénomènes significatifs qui ont marqué l'évolution de la société montréalaise. Les principaux facteurs géographiques, démographiques, socioéconomiques, technologiques et culturels ayant façonné l'histoire de la ville, du poste de traite des fourrures, jusqu'à la métropole d'aujourd'hui; y seront aussi abordés certains thèmes comme l'organisation de l'espace urbain, la constitution des quartiers, l'évolution des rapports ethniques, la mobilité de la population, etc.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours de niveau 4000 vise à explorer l'histoire de Montréal du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. À la fin du trimestre, les étudiantes et les étudiants devraient avoir acquis :

- Une connaissance de l'évolution de Montréal sur plusieurs siècles ;
- Une compréhension des sources, des méthodes, de la périodisation et des concepts employés par les chercheuses et les chercheurs s'intéressant à l'histoire de cette ville ;
- Une appréciation de l'apport de différentes disciplines (histoire, géographie, études urbaines, études littéraires) à notre compréhension de l'évolution de Montréal dans le temps et dans l'espace.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

L'occupation autochtone de cette île au sein d'un grand archipel. L'arrivée de migrants français (trafiquants de fourrures, missionnaires, colons) aux XVI^e et XVII^e siècles, puis de colons britanniques et américains aux XVIII^e et XIX^e siècles. Le développement d'une ville commerciale et d'une administration municipale. Les migrations de la campagne à la ville. L'industrialisation de Montréal au XIX^e siècle. Les clivages sociaux (quartiers ouvriers, quartiers bourgeois). Montréal comme destination pour des vagues migratoires provenant de l'Europe, de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Afrique aux XIX^e, XX^e et XXI^e siècles. Le développement de « quartiers ethniques ». L'impact du genre et les différents usages de la ville faits par les femmes et les hommes respectivement. Les conséquences de la Crise économique des années 1930 et des deux guerres mondiales sur la ville. La banlieue et l'étalement urbain. Les mégaprojets des années 1960. La désindustrialisation de la ville dans les dernières décennies du XX^e siècle. Montréal comme plaque-tournante : ses relations avec le Québec, le Canada, les États-Unis et le monde.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Ce cours sera donné en présentiel. Les cours magistraux hebdomadaires seront accompagnés de discussions des lectures communes et de ressources numériques. Quelques films documentaires seront visionnés dans le cadre du cours.

ÉVALUATION CRITIQUE D'UNE EXPOSITION MUSÉALE :

- Objectifs :**
Prendre connaissance des ressources (textuelles, matérielles, iconographiques) disponibles pour apprendre et comprendre l'histoire de Montréal. Développer l'esprit critique et l'esprit de synthèse.
- Démarche :**
Vous aurez à visiter et à analyser une exposition muséale (choix de trois musées : le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal; l'Écomusée du Fier Monde; le Château Dufresne). La démarche à suivre et les consignes pour cet exercice seront remises par écrit séparément.
- Évaluation :**
Ce travail, d'au moins 6 pages dactylographiées, à double interligne, devra être remis au cours suivant le cours qui traite de la thématique en question.

Visite du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal : remise du travail le **4 octobre 2021**
Exposition permanente : « Un patrimoine hospitalier à découvrir »

Visite de l'Écomusée du Fier Monde : remise du travail le **1^{er} novembre 2021**
Exposition permanente : « À cœur le jour ! Grandeurs et misères d'un quartier populaire »

Visite du Château Dufresne : remise du travail le **8 novembre 2021**
Exposition permanente : « Un lieu d'exception. Le Château Dufresne »

Ce travail comptera pour **35%** dans le calcul de la note finale. Les critères d'évaluation sont : l'esprit de synthèse; l'esprit critique; l'intégration de la matière du cours à l'analyse de l'exposition muséale; la forme.

ANALYSE DU DOSSIER DOCUMENTAIRE DU COURS DU 15 NOVEMBRE :

- a) **Objectifs :**
Analyser différentes sources d'information (textes scientifiques, ressources numériques, films documentaires) traitant d'une même thématique. Développer l'esprit critique et l'esprit de synthèse. Mieux comprendre la thématique de la ville et des migrations.
- b) **Démarche :**
Vous aurez à analyser 2 textes scientifiques, 1 ressource numérique et 2 films documentaires traitant de la place des migrations dans l'histoire de Montréal. La démarche à suivre et les consignes pour cet exercice seront remises par écrit séparément.
- c) **Évaluation :**
Ce travail, d'au moins 6 pages dactylographiées, à double interligne, devra être remis une (1) semaine après le cours qui traite de la thématique en question, soit le **22 novembre 2021**.
Ce travail comptera pour **25%** dans le calcul de la note finale. Les critères d'évaluation sont : l'esprit de synthèse; l'esprit critique; l'intégration de la matière du cours à l'analyse des différents documents à l'étude; la forme.

EXAMEN FINAL :

- d) **Objectifs :**
Évaluer votre compréhension de la matière vue dans le cadre du cours. Évaluer votre capacité à synthétiser la matière du cours et à développer une perspective critique et originale face aux différentes sources d'information rencontrées.
- e) **Démarche :**
Il s'agit d'un examen en classe, à livres fermés. La démarche à suivre et les consignes pour cet exercice seront remises par écrit séparément.
- f) **Évaluation :**
L'examen final portera sur l'ensemble de la matière vue dans le cadre du cours, y compris les lectures obligatoires. Il comptera pour **40%** dans le calcul de la note finale. Les critères d'évaluation sont : la justesse des réponses; l'esprit de synthèse; l'esprit critique; la structure et la forme.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Évaluation critique d'une exposition muséale	35	Le 4 octobre, le 1 ^{er} novembre OU le 8 novembre 2021
Analyse du dossier documentaire du cours du 15 novembre	25	Le 22 novembre 2021
Examen final	40	Le 20 décembre 2021

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	13 septembre 2021	Présentation du cours : comment faire l'histoire d'une ville?	
2	20 septembre 2021	Hochelaga, un village iroquoien	<ul style="list-style-type: none"> • Linteau, chapitre 1 (pages 11 à 25) • Dossier de presse : débat autour de « Montréal, territoire Mohawk non cédé » dans <i>La Presse</i> (liens sur Moodle) • Site Internet : https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/les-iroquoiens-du-saint-laurent
3	27 septembre 2021	Ville-Marie, un projet issu de la Réforme catholique	<ul style="list-style-type: none"> • Linteau, chapitres 2, 3, 4 (pages 26 à 75) <p>Musée Option 1 : Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal</p>
4	4 octobre 2021	La Conquête Une ville commerciale au sein de l'empire britannique	<ul style="list-style-type: none"> • Linteau, chapitres 5, 6, 7 (pages 76 à 131)
5	11 octobre 2021	ACTION DE GRÂCE : PAS DE COURS	
6	18 octobre 2021	Les débuts de l'administration municipale Travaux publics et infrastructures Montréal, berceau de la Révolution industrielle au Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Linteau, chapitres 8, 9 (pages 133 à 174) <p>Musée Option 2 : Écomusée du Fier Monde</p>
7	25 octobre 2021	SEMAINE DE LECTURE : PAS DE COURS	
8	1 ^{er} novembre 2021	La Belle Époque (1896 à 1914) et les quartiers bourgeois Mouvements de réforme urbaine	<ul style="list-style-type: none"> • Linteau, chapitre 10 (pages 175 à 201) • Site Internet : « Le mystère de la Maison Redpath » https://www.canadianmysteries.ca/sites/redpath/home/index_r.html <p>Musée Option 3 : Château Dufresne</p>
9	8 novembre 2021	La ville des femmes : entre plaisirs et dangers	<ul style="list-style-type: none"> • Magda Fahrni, « 'Elles sont partout ...' : Les femmes et la ville en temps d'épidémie, Montréal, 1918-1920 », <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>, 58, 1 (été 2004) : 67-85.

10	15 novembre 2021	Ville d'accueil ou lieu de tensions ? L'immigration et le développement de « quartiers ethniques »	<p>À visionner pendant le cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> Film documentaire : « Une rue de lait et de miel » (Albert Kish, 1973) https://www.onf.ca/film/rue_de_lait_et_de_miel/ <p>À analyser pour le travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> Bruno Ramirez, <i>Les premiers Italiens de Montréal. L'origine de la Petite Italie du Québec</i> (Montréal, Boréal Express, 1984), 136 p. Chapitre 3, « L'implantation », p. 67-86. Pierre Anctil, <i>Tur Malka. Flâneries sur les cimes de l'histoire juive montréalaise</i> (Sillery, Septentrion, 1997), 199 p. Chapitre 3, « Un <i>shtetl</i> dans la ville : la zone de résidence juive à Montréal avant 1945 », p. 55-74. Site Internet : « Refugee Boulevard : être chez soi à Montréal après l'Holocauste » https://www.refugeeboulevard.ca/fr/ Film documentaire : <i>La classe de Madame Lise</i> (Sylvie Groulx, 2005) (disponible via le site des Bibliothèques de l'UQAM) Film documentaire : <i>Bagages</i> (Paul Tom, 2017) (disponible via le site des Bibliothèques de l'UQAM)
11	22 novembre 2021	La ville en guerre, la ville en crise (1914 à 1945) REMISE DE L'ANALYSE DU DOSSIER DOCUMENTAIRE DU 15 NOVEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> Sylvie Taschereau, « Les années dures de la Crise », p. 805-833, dans <i>Histoire de Montréal et de sa région</i>, Tome II, <i>De 1930 à nos jours</i>, dir. Dany Fougères (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012). Linteau, chapitres 11, 12 (pages 202 à 242)
12	29 novembre 2021	Montréal et les banlieues d'après-guerre	<ul style="list-style-type: none"> Harold Bérubé, « Vendre la banlieue aux Montréalais : discours et stratégies publicitaires, 1950-1970 », <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>, 71, 1-2 (été – automne 2017) : 83-112. Linteau, chapitre 13 (pages 243 à 264) Film : « La mémoire des anges » (Luc Bourdon, 2008) (disponible sur le site de l'ONF)
13	6 décembre 2021	Montréal Métropole : le moment 67 ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS (EN LIGNE)	<ul style="list-style-type: none"> André Lortie, dir., <i>Les années 60. Montréal voit grand</i> (Montréal, Centre canadien d'architecture, 2004), 205 p. « Le boulevard Métropolitain » et « L'autoroute est-ouest », p. 132-141. Linteau, chapitre 14 (pages 265 à 293)
14	13 décembre 2021	Montréal au tournant du XXI ^e siècle : désindustrialisation et renouveau	<ul style="list-style-type: none"> Linteau, chapitres 15, 16, Conclusion (pages 294 à 343) Film documentaire : « Kanehsatake, 270 ans de résistance » (Alanis Obomsawin, 1993) (disponible sur le site de l'ONF)
15	20 décembre 2021	EXAMEN FINAL	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Ce cours sera donné en présentiel. La participation active des étudiantes et des étudiants aux séances hebdomadaires sera fortement encouragée.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#).

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

Les modalités de remise des travaux seront précisées dans les consignes remises ultérieurement.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Les modalités de consultation des travaux et des examens seront précisées dans les consignes remises ultérieurement.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.).

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/guide_1ercycle_version_finale_2021_03_16.pdf

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

- Paul-André Linteau, *Une histoire de Montréal* (Montréal, Boréal, 2017), 357p.

Ce livre sera disponible chez Zone libre, librairie située au 262, rue Sainte-Catherine est (coin Sanguinet). Il sera également placé à la Réserve à la Bibliothèque centrale.

- Recueil de textes (disponible à la COOP UQAM).

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

BLANCHARD, Raoul. *Montréal. Esquisse de géographie urbaine*. Montréal, VLB Éditeur, 1992 [1947].

FOUGÈRES, Dany (dir.). *Histoire de Montréal et de sa région*, Tomes I et II. Québec, Presses de l'Université Laval, 2012.

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution. Quatre siècles d'architecture et d'aménagement*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016.

OLSON, Sherry et Patricia A. Thornton. *Peopling the North American City: Montreal, 1840-1900*. Montreal ; Kingston : McGill-Queen's University Press, 2011.

ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*. Montréal, Art Global/Libre expression, 1994.

Une bibliographie d'études sur l'histoire de Montréal se trouve sur le site du Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQAM) : <http://bibliomontreal.uqam.ca/bibliographie/>

NB : La photographie reproduite à la première page de ce plan de cours provient de la collection du Musée McCord : Alexander Henderson, *Le fleuve Saint-Laurent au printemps, en face de Montréal*, vers 1870. MP-0000.299.2, Musée McCord.

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en [participant aux activités de formations obligatoires](#) sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Maîtrise	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.